L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : rue de Chartres No 78, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1865 entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 25 NOVEMBRE.

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 16 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES :

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
[illegible] carré	$ 25 net.	$ 37 net	$ 50 net	$ 90 net	$ 175 net
[illegible]	30	45	60	110	175
[illegible]	35	53	80	140	225
[illegible]	40	80	105	170	275
[illegible]	50	87	120	200	325
[illegible]	60	105	135	230	375
[illegible]	65	115	150	260	420
[illegible]	70	125	165	280	450
[illegible]	75	135	180	300	500
[illegible]	80	145	195	330	540
[illegible]	85	155	210	360	600
[illegible]	90	165	225	410	620
[illegible]	95	175	230	430	650
[illegible]	100	185	240	450	700
[illegible]	175	350	450	750	1200

Les annonces au mois, insérées, tous les deux jours, [illegible] des deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront [illegible] carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans [illegible] diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré [illegible] la première insertion, et 75 CENTS le carré pour [illegible] insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront [illegible] $ 3 00 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme [illegible] ordinaires pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des